

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 17 octobre 2023

**Convention cadre
relative à la
réalisation d'une
mission de maîtrise
d'œuvre urbaine et
sociale (MOUS) pour
l'accès au logement
en Haute Savoie**

Convocation du : 10 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL

N° BC_2023_0085

Excusés :

Dominique LACHENAL, Gabriel DOUBLET, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B3,

Vu la délibération n° BC 2023-0075 du 19 septembre 2023 concernant la Convention de partenariat avec l'association PLS ADIL74,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Haute Savoie (PDALHPD) signé le 19 mars 2021,

L'actuel Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Haute Savoie (PDALHPD) 2021-2025 signé le 19 mars 2021 est un engagement de tous les partenaires sur des principes et des axes de travail partagés. La mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement en Haute Savoie (MOUS) va permettre de réaliser les actions prévues par le PDALHPD visant à faciliter l'accès au logement sur les parcs privé et social des publics les plus en difficulté.

La convention est signée entre l'Etat et Annemasse Agglo, toutefois la MOUS est inter -partenariale car le Conseil Départemental et la Ville d'Annecy interviennent également en co-financement des actions.

La MOUS a pour objectif de favoriser l'accès au logement et la fluidification des parcours des ménages prioritaires via 3 axes définis comme étant prioritaires :

Positionnement du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) sur des missions d'accès au logement des publics sans abris, sortants de structures d'hébergement ou de logement de transition :

- Renforcement du SIAO et création de la mission transversale « référent logement d'abord »

Positionnement de l'ADIL74 sur une mission favorisant la captation de logements privés sur les bassins d'Annecy et d'Annemasse afin de mettre en œuvre :

- Des actions permettant le développement de passerelles/liens entre les opérateurs de l'ANAH et ceux intervenant sur l'intermédiation locative (IML) ;
- Des actions permettant aux propriétaires privés et collectivités de mieux connaître les dispositifs d'IML et les opérations portées par l'ANAH ;
- Des actions permettant le déploiement d'une plateforme départementale de captation de logements sur le parc privé ou le parc des collectivités (hors HLM) : démarchage de propriétaires privés, outils de promotion à créer/diffuser, collaboration avec les opérateurs de l'IML et l'AIVS Départementale pour le mandat de gestion, accompagnement des propriétaires privés avant la mise en location des logements,...

Positionnement de l'ADIL74 sur des missions d'information et de formation auprès des travailleurs sociaux du département de la Haute-Savoie afin de faire évoluer l'accompagnement social dans un contexte de mise en œuvre du « Logement d'Abord » :

- Développer et organiser le déploiement du « KIT Logement » sur une ou des plateformes (à déterminer) pour en permettre un accès facilité et une utilisation par les travailleurs sociaux ;
- Organiser des sessions de formations et séminaires à destination des acteurs de l'hébergement et du logement.

Annemasse Agglo fait le choix de financer plus particulièrement l'action de captation du parc privé portée par PLS/ADIL 74, dans le cadre de sa convention de partenariat pré-existante avec l'association.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention cadre relative à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement en Haute-Savoie,

D'APPROUVER la participation financière de 5 000 € d'Annemasse Agglo dans le cadre de la MOUS qui sera versée à PLS/ ADIL74 pour favoriser la captation de logements privés sur le bassin d'Annemasse-Agglo,

D'AUTORISER le président à signer la convention et les documents relatifs à son exécution,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2023, gestionnaire PLH OSO 65,

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.